REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail -Patrie
=====
MINISTERE DE L'ENSETGNEMENT SUPERTI

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

REPUBLIC OF CAMEROON

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS AND QUALITY

ARRÊTE Nº 19 - 00

_minesup/sg/dajj/Q/sdeac/se d

11 2 JUIN 2019

Portant ouverture du concours d'entrée en première apnée à l'Institut Supérieur de Transport et Logistique de l'Université de Bamenda et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2019/2020.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2001/005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;

Vu le Décret nº 93/026 portant création des Universités;

Vu le Décret N° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités,

modifié et complété par le Décret N°2005/342 du 10 septembre 2005 ;

Vu le Décret N° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant le régime financier applicable aux universités;

Vu le Décret N°2010/371 du 14 décembre 2010 portant création de l'Université de Barnenda ;

Vu le Décret N°2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation de l'Université de Bamenda;

Vu le Décret N° 2015/541 du 27 novembre 2015 portant nomination du Vice-Chancellor de

l'Université de Bamenda; Vu le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines disposition

Vu le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de

l'Enseignement Supérieur;

Vu le Décret N° 2014/189 du 04 juin 2014 portant nomination du Directeur de l'Institut Supérieur de Transport et Logistique;

Vu l'arrêté N° 19/00054/ MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 27février 2019 relative au calendrier des

Concours d'entrée dans les Ecoles et Facultés des Universités d'Etat au titre de l'année académique 2019/2020;

Sur proposition du Vice Chancellor de l'Université de Bamenda;

ARRÊTE:

Article 1: Il est ouvert un concours d'entrée en première année de l'Institut Supérieur de Transport et Logistique de l'Université de Bamenda au titre de l'année académique 2019/2020 dans les filières suivantes:

FILIERES	NOMBRE DE PLACES
Transport Maritime	, 100
TransportTerrestre	150
Transit et Logistique	150
Douane	70
TOTAL	470

Article 2:

(1) Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un probatoire avec une moyenne en mathématiques et en anglais et d'un Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, ou d'un GCE O/L en 04 matières au moins dont l'anglais et les mathématiques ou l'économie à l'exclusion du Religion Knowledge et d'un GCE A/L en deux matières au moins à l'exclusion du Religion Knowledge, Toutefois, les candidats n'ayant pas eu de moyenne en anglais au Probatoire peuvent être admis à concourir sous réserve

qu'ils passent le cours d'anglais intensif organisé par l'Université de Bamenda au début de chaque année académique.

(2) La table ci-dessous indique les diplômes exigés des candidats pour l'admission dans l'une des filières ouvertes au concours:

FILIERES	DIPLÔMES
Transport Maritime	 Au minimum 4 matières au GCE O/L dont l'anglais et les Mathématiques ou l'Economie à l'exclusion du Religious Knowledge, ou Probatoire B, C, D, E, STT et des séries industrielles avec une moyenne en anglais et en mathématiques ou en économie. Les candidats n'ayant pas eu de moyenne en anglais au probatoire peuvent le passer dans le cadre du cours intensif d'anglais organisé par l'Université de Bamenda au début de chaque année académique. Au minimum 2 matières au GCE A/L à l'exclusion du Religious Knowledge ou Baccalauréat B, C, D, E, STT et des séries industrielles.
Transport Terrestre	 Au minimum 4 matières au GCE O/L dont l'anglais et les Mathématiques ou l'Economie à l'exclusion du Religious Knowledge, ou Probatoire B, C, D, E, STT et des séries industrielles avec une moyenne en anglais et en mathématiques ou en économie. Les candidats n'ayant pas eu de moyenne en anglais au probatoire peuvent le passer dans le cadre du cours intensif d'anglais organisé par l'Université de Bamenda au début de chaque année académique. Au minimum 2 matières au GCE A/L à l'exclusion du Religious Knowledge ou Baccalauréat B, C, D, E, STT et des séries industrielles.
Transit etLogistique	 Au minimum 4 matières au GCE O/L dont l'anglais et les Mathématiques ou l'Economie à l'exclusion du Religious Knowledge, ou Probatoire B, C, D, E, STT et des séries industrielles avec une moyenne en anglais et en mathématiques ou en économie. Les candidats n'ayant pas eu de moyenne en anglais au probatoire peuvent le passer dans le cadre du cours intensif d'anglais organisé par l'Université de Bamenda au début de chaque année académique. Au minimum 2 matières au GCE A/L à l'exclusion du Religious Knowledge ou Baccalauréat B, C, D, E, STT et des séries industrielles.
Douane	 Au minimum 4 matières au GCE O/L dont l'anglais et les Mathématiques ou l'Economie à l'exclusion du Religious Knowledge, ou Probatoire B, C, D, E, STT et des séries industrielles avec une moyenne en anglais et en mathématiques ou en économie. Les candidats n'ayant pas eu de moyenne en anglais au probatoire peuvent le passer dans le cadre du cours intensif d'anglais organisé par l'Université de Bamenda au début de chaque année académique. Au minimum 2 matières au GCE A/L à l'exclusion du Religious Knowledge ou Baccalauréat B, C, D, E, STT et des séries industrielles.

- Article 3: Le dossier de candidature est constitué de toutes les pièces suivantes:
 - Une fiche de candidature à retirer à l'Institut Supérieur des Transports et de la Logistique au campus de l'Université de Bamenda à Bambili, à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Littoral (Douala), à l'Ecole des Sciences et Médecine Vétérinaires de l'Université de Ngaoundéré, au MINESUP à Yaoundé ou téléchargée des sites internet suivants: www.uniba-edu.cm ou www.hitlbamenda.cm;
 - Une copie dactylographiée et certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de six (6) mois;
 - Une photocopie certifiée conforme du GCE O/L ou du Probatoire datant de moins de six (06) mois;
 - Une photocopie certifiée conforme du GCE A/L, du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur datant de moins de six (6) mois;
 - Les photocopies certifiées conformes des relevés de notes du GCE O/L et du GCE
 A/L ou du Probatoire et du Baccalauréat;
 - Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin de l'administration;
 - Le reçu de versement de la somme de vingt mille (20,000) FCFA dans le compte bancaire n° 10025 00032 16201050747-67 ouvert à la NFC BANK S.A, par Orange Money, par MTN Mobile Money ou par Express Union et représentant les frais non remboursables de concours ;
 - Une enveloppe de format A4 timbrée conformément à la réglementation en vigueur et portant l'adresse du candidat;
 - Quatre photos d'identité en couleur.
 - Au terme de leur admission, les candidats sont tenus de déposer une copie de leur diplôme authentifiée par l'Office du Baccalauréat ou du GCE Board selon le cas.
- Article 4: Le dossier complet doit être déposé à l'ISTL situé au campus de l'Université de Bamenda à Bambili ou à l'Ecole des Sciences et Médecine Vétérinaires (ESMV) de l'Université de Ngaoundéré au plus tard le24 août 2019.
- Article 5: Le concours comprend:

Article 9:

- 1) Des épreuves écrites qui compteront pour 70% de la note finale;
- 2) Une évaluation des performances antérieures sur la base du dossier pour 30% de la note finale.
- Article 6: Les épreuves écrites se dérouleront le samedi <u>8 septembre 2019</u> dans les quatre centres de Bambili, Douala, Yaoundé et Buea.
- Article 7: Le programme du concours est celui du Baccalauréat ou du GCE A/L des séries correspondantes.
- Article 8: Chacune des épreuves écrites sera notée de zéro à vingt. Toute note inférieure à cinq est éliminatoire.

Les questions porteront sur la culture générale, l'anglais et le français.

Le poids des épreuves est ainsi qu'il suit:

Epreuve I (Majeure) durée : 3 heures ; Coefficient 4: Mathématiques <u>ou</u> Economie

Epreuve II (Mineure) durée : 2 heures ; Coefficient 2 : Culture générale, anglais <u>et</u> français.

Article 10: Au terme du concours, le jury dressera la liste des candidats admis et classés par ordre alphabétique pour publication par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 11: La composition du jury ci-dessus mentionné est fixée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 12: Le Vice Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires au Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Directeur de l'Institut Supérieur de Transport et Logistique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

... Interest

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,

FAME NDONGO